

Compte-rendu du CHSCT extraordinaire du 1^{er} octobre 2018

Suite à la tentative d'immolation d'une personne dans l'espace accueil des étrangers, le CHSCT extraordinaire s'est réuni ce jour. À noter la présence à cette réunion du nouveau médecin de prévention et d'un inspecteur du travail.

Plusieurs constats :

Constats émis par le préfet :

- il s'agit d'un « incident » qui a ému les agents en poste à l'accueil des étrangers.

Constats émis par les représentants du personnel « CGT » :

- il s'agit d'un événement grave qui a, en profondeur, affecté psychologiquement un grand nombre de collègues et pas seulement ceux en poste au SII ;

- étant le plus haut lieu symbolique de l'État au niveau départemental, on imagine ce qui pourrait se produire si un terroriste après avoir dissimulé une arme dans un sac ou sous son manteau, débarquait au rez-de-chaussée du bâtiment A ;

- l'absence de personnel habilité pour assurer le contrôle des visiteurs, avant même de pénétrer dans le hall d'accueil du bâtiment A et intervenir en cas d'agression à l'encontre de nos collègues génère d'énormes angoisses parmi l'ensemble du personnel de la préfecture. Bien sûr, cette angoisse est encore plus vivement ressentie par celles et ceux qui ont déjà été les victimes ou les témoins d'agressions physiques ou verbales, ainsi que par les collègues exerçant aujourd'hui, une mission d'accueil du public. Et comment ne pas évoquer l'angoisse que doivent ressentir les agents d'accueil en contact direct avec le public (services civiques, agent de la loge en poste dans le hall d'accueil) sans aucune protection, ni lieu de repli en cas d'agression !?

- l'existence d'un boîtier accessible au public permettant le déverrouillage de toutes les portes du bâtiment A (à utiliser normalement en cas d'incendie) rend possible l'intrusion d'une personne malveillante ou d'un groupe de personnes voulant commettre un acte terroriste. Intrusion possible à tous les niveaux du bâtiment A et B (voire G via la salle du parc) ;

- même problème avec l'existence d'une porte basse facilement franchissable située à l'extrémité des guichets du SII. En effet, celle-ci ouvre directement sur le bureau du SII ;

- la présence d'un danger grave et imminent est selon nous, bien réelle.

La CFDT dresse un constat quasi similaire.

Constats du médecin de prévention :

- après avoir reçu 5 agents, des traumatismes psychologiques importants, dont le niveau de gravité varie selon les cas, sont constatés. Ces traumatismes font que certains agents ne sont pas en mesure de reprendre normalement le travail ;

- tous les agents sont extrêmement impliqués dans leur travail et méritent d'être reconnus et entendus par le préfet.

Les propositions et préconisations

Propositions CGT :

- retour provisoire des gardes statiques en préfecture jusqu'à la mise en place d'un système de sécurité efficace et pérenne ;

- trouver des solutions pour résoudre les problèmes constatés par les représentants du personnel (voir ci-dessus les constats de la CGT) ;

- mettre en sécurité les agents en contact direct avec le public ;

- prendre en compte les agents affectés psychologiquement en leur donnant la possibilité de consulter un médecin de la CUMP, en communiquant mieux sur les heures d'accueil et le lieu où elle se trouve. Donner la possibilité aux agents de la consulter encore sur plusieurs semaines ;

- reconnaître les agents qui ne seraient plus en mesure de venir travailler comme victimes d'un accident de service. À noter qu'il n'y a pas pour un agent fonctionnaire, de délai réglementaire à respecter dans la déclaration d'un accident de service. Plus l'agent le déclare tôt, mieux c'est.

Préconisation du médecin de prévention :

- la présence d'une garde statique serait de nature à rassurer un personnel suffisamment meurtri. Un personnel de grande qualité, très impliqué dans son travail et qui mérite qu'on l'écoute.

Propositions du préfet :

Si ce n'est des promesses (toujours des promesses) de recrutement dans un avenir plus ou moins proche d'un agent dédié à la sécurité et rappeler les consignes aux agents du SII et de l'accueil général en matière de sécurité, rien.

L'administration considère même que cet événement est survenu le seul jour durant lequel, il n'y avait pas de gardien de la loge en poste dans le hall d'accueil et que c'est à cause de cela que la sécurité n'avait pas pu être assurée normalement.

Pour la CGT, exposer à un danger grave et imminent, un agent non formé ni habilité pour exercer des missions de sécurité relève soit de l'inconscience, soit d'un cynisme inquiétant ou d'une impéritie caractérisée.

Les représentants CGT et CFDT, insatisfaits des réponses du préfet, organisent ce jeudi entre 13h30 et 14h30 en salle du Parc, une assemblée de l'ensemble du personnel de préfecture pour décider des actions à mener en vue d'obtenir des avancées positives dans ce dossier.